



## DÉLIBÉRATION N°2024-036 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2023

Le 10 avril 2024, à dix-huit heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 4 avril 2024

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	22
Excusés	11

**Présents :**

Mme Danielle CORNET - M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Stéphane MÉREL  
 Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Jean-François GAUTIER  
 Mme Valérie ROSE - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - M. Régis GANDON  
 Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL - Mme Nadège BLANCHARD  
 M. Erwan TANNNEAU - M. André THIBAUDEAU

**Excusés :**

M. Philippe ROUAUD (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)  
 Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)  
 M. Christian BURLLOT (pouvoir à M. Jean-François GAUTIER)  
 Mme Françoise CRAND (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)  
 M. Gabriel DUVAL (pouvoir à Mme Souad TERRASSIN)  
 Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)  
 M. Sébastien COIRRE (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)  
 Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Danielle CORNET)  
 M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)  
 M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)  
 Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à M. André THIBAUDEAU)

**Secrétaire de séance :**

Mme Sabrina DUVAL

**Rapporteur :**

M. Armel MOYON, 8<sup>ème</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

*VU l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales indiquant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ;*

*CONSIDÉREANT le tableau annexé à la présente délibération portant sur les acquisitions et cessions réalisés en 2023 ;*

VU l'avis de la commission Finances, en date du 25 mars 2024 ;

## **DÉLIBÉRÉ**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune en 2023.

Pour extrait conforme au registre,  
A Pont-Château, le 11 avril 2024

Le secrétaire de séance,  
Sabrina DUVAL



Le Maire,  
Danielle CORNET



*Pièce annexe : Tableau acquisitions et cessions immobilières 2023*

Prénom – Nom de l'auteur : Danielle CORNET  
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : .....11/04/2024.....
- De la publication ou notification le : .....12/04/2024.....

*Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette – C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.*